

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 136^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte (Dhaka, 5 avril 2017)

Débat interactif sur le thème *Partager notre diversité : le 20*ème anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

Le débat a eu lieu le lundi 3 avril sous la conduite du Président de la Commission, Mme B. Tshireletso (Botswana). Il a été ouvert par le Secrétaire général de l'UIP et par les trois rapporteurs de la prochaine résolution, Mme S. Dev (Inde), M. N. Schrijver (Pays-Bas) et M. I. Umakhanov (Fédération de Russie). Les rapporteurs ont rappelé quelques points essentiels de la Déclaration universelle. La démocratie est à la fois un ensemble de principes et une forme de gouvernement. Un important indicateur de démocratie est la mesure dans laquelle les citoyens peuvent exercer leurs droits de l'homme, tels que le droit d'expression et le droit de réunion. La démocratie est indispensable au progrès et elle instaure des sociétés plus ouvertes et plus heureuses. Des sociétés non démocratiques créent souvent un terrain propice à un affaiblissement des droits de l'homme, au musellement du peuple et à la montée en puissance de la corruption.

La question des droits des minorités a été au cœur du débat. Le caractère universel des principes fondamentaux de la démocratie a été réaffirmé par chaque intervenant. Les participants ont également appelé l'attention sur les particularités nationales, ethniques et religieuses de chaque pays, soulignant ainsi qu'il n'y aurait jamais une seule forme de démocratie. Les droits des personnes doivent être constamment au centre des préoccupations. Un tiers de la population mondiale vit toujours dans des conditions dites de faible développement humain. Les personnes les plus marginalisées, notamment les femmes, les filles, les personnes vivant en milieu rural, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transsexuels ont souvent un pouvoir de négociation restreint les empêchant d'avoir un poids sur les institutions.

Les délégués ont soulevé diverses questions d'ordre général ou spécifique sur l'état de la démocratie dans leurs pays et dans le monde. Les représentants de Chypre et de la Zambie ont souligné non seulement la nécessité d'instaurer une culture participative, mais aussi l'importance de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la démocratie. Le représentant de la Jordanie a préconisé l'action de la part des citoyens et a relevé la loi sur la décentralisation en vigueur dans son pays en tant que moyen de bâtir une démocratie s'exerçant "de bas en haut".

La représentante de l'Islande a mentionné que les gens disposaient de moyens limités pour influencer le gouvernement entre les élections et a préconisé la mise en place de nouvelles formes de participation qui permettraient à chacun de faire savoir qui il veut être. Tout en relevant que les réseaux sociaux pourraient contribuer à donner une voix à chacun, de nombreux représentants ont mis en garde contre le risque d'être influencé par l'émotion dans la prise de décision. Les sondages d'opinion peuvent donner de précieuses informations, mais des méthodes plus fiables sont nécessaires pour garantir leur précision.

La représentante de l'Afrique du Sud a déclaré que les dirigeants élus devaient respecter les durées de leurs mandats constitutionnels. Elle a appelé de ses vœux la mise en place de systèmes basés sur une transparence sans faille. La représentante des Emirats arabes unis a dit que son pays avait créé un Ministère de la tolérance et du bonheur, dont l'objectif était de renforcer la cohésion sociale et de veiller à ce que chacun puisse jouir de la justice sociale. Le représentant de Sri Lanka a relevé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mentionnait explicitement les principes de la démocratie dans l'Objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), qui soulignait l'importance de la démocratie aux fins du développement.

Pour conclure, les rapporteurs ont constaté que la démocratie n'était jamais entièrement atteinte. Le chemin menant à la démocratie n'est pas facile et exige une volonté constante de travailler avec les gens. Les interventions des représentants ont fait apparaître un "monde magnifique au caractère varié et multiforme" eu égard à sa pratique de la démocratie et aux problèmes que chaque pays doit affronter. Par ailleurs, les participants se sont largement accordés sur l'universalité des principes de la démocratie tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle sur la démocratie.

Débat sur le thème Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents

Le mardi 4 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème *Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents*, sous la conduite de sa Présidente, Mme B. Tshireletso (Botswana). Le débat a été animé par Mme H. Fogstad, Directrice exécutive du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Les intervenants suivants y ont pris part : M. V. Chandra-Mouli (Organisation mondiale de la Santé), Mme M. Fairooz (*Restless Development Nepal*), M. C. Sebuhoro (Rwanda) et Mme S. Khan (ONUSIDA Bangladesh).

Chez les adolescents, les principales causes de décès sont les accidents de la route, le suicide, l'avortement à risque et la maternité précoce. Cela étant, des centaines de millions d'adolescents souffrent également des effets que les habitudes néfastes qu'ils ont adoptées pendant leur adolescence ont ensuite à long terme sur leur santé, comme la consommation de tabac, d'alcool et de drogues. Dans de nombreuses sociétés, les menstruations restent un sujet tabou. Les filles n'ont parfois aucune connaissance à cet égard jusqu'au moment de leurs premières menstruations, et elles n'ont pas toujours accès aux articles d'hygiène et au soutien dont elles ont besoin. Les adolescents n'étaient pas une priorité dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, et ce n'est que récemment que les Nations Unies ont pris en compte les besoins spécifiques de cette catégorie de la population dans leurs stratégies mondiales pour la santé.

Les différentes remarques liminaires et interventions faites dans le cadre du débat ont mis en exergue l'importance des lois et des politiques contribuant à la santé et au bien-être des adolescents. Ceux-ci doivent pouvoir accéder et recourir facilement aux services de santé, de même qu'ils doivent mieux connaître leurs droits dans ce domaine. Des données doivent être systématiquement recueillies afin d'aider les gouvernements et les parlements à prendre des décisions politiques avisées. Des budgets doivent être alloués et les résultats obtenus au niveau des politiques doivent être rigoureusement contrôlés afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux buts recherchés.

Les lois sont nécessaires mais ne suffisent pas pour venir à bout des normes et des habitudes néfastes. M. Chandra-Mouli a fait remarquer que le nombre de garçons adolescents considérant le fait de battre sa femme dans certaines circonstances comme acceptable était pratiquement le même que parmi les personnes plus âgées. Les parlementaires ont le devoir de briser le silence en vue de faire changer les comportements, notamment à l'égard des filles adolescentes.

Des parlementaires (dont 12 femmes) venus de 28 pays ont évoqué de nombreux exemples d'initiatives visant à promouvoir la santé et le bien-être des adolescents. Des représentants de plusieurs pays, notamment d'Afrique, ont rappelé qu'une grande partie de leurs populations était constituée de jeunes, d'où l'importance accrue de veiller au bien-être de ces derniers.

Le Parlement du Rwanda s'attache depuis des années à sensibiliser sa population aux questions évoquées pendant le débat, en s'assurant notamment que le thème de la santé sexuelle et reproductive ait sa place dans les programmes scolaires. La représentante du Botswana a précisé que la loi sur les enfants en vigueur dans son pays contenait un ensemble de dispositions veillant à la protection des enfants de moins de 18 ans. Conformément au code pénal du Botswana, sur lequel les forces de police s'appuient fortement, l'âge de la responsabilité pénale est fixé à 14 ans. Il faut harmoniser les lois et sensibiliser l'opinion à tous les niveaux du gouvernement.

La représentante de l'Italie a relevé qu'une plus grande attention devait être accordée aux adolescents migrants ou réfugiés. La représentante de l'Afrique du Sud a indiqué que dans son pays, l'éducation était gratuite pour tous et que le nombre de centres polyvalents mis en place pour aider les victimes de violence sexiste avait augmenté. La représentante du Kenya a dit qu'une approche multisectorielle était nécessaire pour améliorer la santé et le bien-être des adolescents. Des secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation et des transports doivent unir leurs efforts. La représentante de la Suède a déclaré qu'investir dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive était source d'importants bénéfices sociaux et économiques. Enfin, la représentante de Cuba a fait part d'un succès dans la lutte visant à mettre fin aux grossesses précoces, notamment grâce à l'introduction dans les programmes scolaires d'une éducation en matière de santé sexuelle et reproductive.

Pour conclure, les participants ont relevé que malgré les progrès réalisés et la mise en place de plusieurs bonnes initiatives, les parlements et les parlementaires pouvaient faire bien plus pour améliorer la santé et le bien-être des adolescents. L'adoption de lois, l'allocation de budgets et le contrôle de la situation sanitaire des adolescents font partie des mesures qu'il faudra prendre. Il est également essentiel que les parlementaires s'emploient à faire changer les normes sociales qui continuent à entraver le développement sain des jeunes garçons et filles.